Liberté Égalité Fraternité SOUS-DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DES RECRUTEMENTS

Bureau des concours et examens professionnels

TROISIEME CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DE CHANCELLERIE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

LISTE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES

(par ordre alphabétique)

Les candidats sont informés qu'en l'application du code général de la fonction publique, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination. Ainsi, seuls les lauréats remplissant toutes les conditions d'accès au concours pourront être nommés.

Section ASSISTANCE DE DIRECTION

Mme AFSHANI Gamar

Mme BERIASHVILI Ann

Mme DAMIEN Yacine

Mme DAUPHOUD Udhosine

Mme FAURE Ingrid

Mme GABAS Camille

Mme GAZIYEVA Minaya

Mme KRIEGER Erica

M.

Mme LABEYRIE Orianne

Mme MICHALSKA Natalia

Mme PHILIPPE Aïssatou

Mme POCHAT-COTTILLOUX Lei

NOUELLE-PARRAT Nicolas

M. POTELLERET Lyvan

Mme SALAMONE Cherry

Mme SIMON Abbie

Mme SUBAREVIC Tatiana

Mme VILLANUEVA GARCIA Karen

Section GESTION ADMINISTRATIVE

Mme ABDERAMAN DADI Karima

Mme ABDULNOUR Sylvia Mme AUDIBERT Sandrine

Mme BRENIER Marie-Flore

M. BURRUS Fabien

Mme CHAUBARD Céline

56

Mme DE COSTER Danielle

Mme DESHAYES Aurore

Mme DIAIS Camille

Mme DIAKITE Fatoumata

Mme ETOUNDI Margaret

Mme FOUQUET Pauline

Mme GOULAMALY Zenab

M. IVANCE Stéphane

Mme JABRI PERNOLLET Maude

Mme KONG Gabriela

Mme KRAWIES Aude

M. LE BELLER Julien

M. LIMONIER Jacky

Mme MALVETTI IBANEZ Maëlys

Mme MAMA AWOUMOU Coralie

Mme MARJANOVIC Laura

Mme MARTIN-GRANEL Maralde

M. PERRIN Laurent

Mme PLAZANET Celine

Mme RABADI Nadine

Mme RAKOTONIAINA Vony

M. ROZE Yvan

Mme RUPP Tiana

Mme SABARA NIASSE Adja

Mme SOULIER-COPPENS Amandine

M. TOUCHARD Yohann

Mme TOUHOU Mauneo

M. VANDENBERGUE Florent

M. VANSTEENHUYSE Cyril

Mme ZEROUAL Laëtitia

Section NUMERIQUE

M. BLEUX Frederic

M. FOURNAGE Mathieu

Mme PASQUIER Cécilia

Fait à Paris, le 18 novembre 2025

Le président du jug

Jean Claude TRIBOLE

La présente décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative soit par un recours administratif soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.